

# Formation initiale Habilitation pour l'accès à la profession de conducteur de taxi

## Financement

Formation professionnelle continue  
Non conventionnée / sans dispositif

## Organisme responsable et contact

OCEF  
Ondarts  
05.64.11.56.82  
contact@ocef.fr

## Accès à la formation

### Publics visés :

Demandeur d'emploi  
Jeune de moins de 26 ans  
Personne handicapée  
Salarié(e)  
Actif(vé) non salarié(e)

### Sélection :

Dossier

### Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

### Conditions d'accès :

titulaire du permis de conduire de la catégorie B délivré depuis plus de trois ans; hors période probatoire Visite médicale Art 221-10 Code de la route

### Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

### Contrat de professionnalisation possible ?

Non

## Objectif de la formation

L'examen d'accès à la profession de conducteur de taxi et l'examen d'accès à la profession de conducteur de voiture de transport avec chauffeur se composent d'épreuves théoriques d'admissibilité et d'une épreuve pratique d'admission selon les modalités définies à l'arrêté du 6 avril 2017 relatif aux programmes et à l'évaluation des épreuves des examens d'accès aux professions de conducteur de taxi et de conducteur de voiture de transport avec chauffeur

## Contenu et modalités d'organisation

Suivant Arrêté du 6 avril 2017 relatif aux programmes et à l'évaluation des épreuves des examens d'accès aux professions de conducteur de taxi et de conducteur de voiture de transport avec chauffeur réglementation du transport public particulier de personnes gestion sécurité routière capacité d'expression et de compréhension en langue française capacité d'expression et de compréhension en langue anglaise connaissance du territoire et la réglementation locale réglementation nationale de l'activité taxis ainsi que sur la gestion propre à cette activité mise en situation pratique de réalisation, selon l'examen auquel le candidat postule, d'une course de taxi ou d'une mission de transport en voiture de transport avec chauffeur. Elle a pour objectif d'évaluer la capacité du candidat à assurer, par sa conduite en circulation, la sécurité des passagers et des autres usagers de la route tout en proposant aux clients un service commercial de qualité.

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Non renseigné**  
Commentaires sur la parcours personnalisable **Formation dispensée en présentiel, à plein temps**

## Validation(s) Visée(s)

**Habilitation pour l'accès à la profession de conducteur de taxi - Sans niveau spécifique**

**MON COMPTE FORMATION** Éligible au CPF

## Et après ?

### Suite de parcours

A l'issue de l'examen, obtention de la carte professionnelle permettant l'exploitation d'une autorisation de stationnement de taxi en tant que salarié, locataire-gérant ou artisan.

## Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00234652	du 01/01/2022 au 31/12/2022	BAYONNE (64)	OCEF		<b>MON COMPTE FORMATION</b>	FPC
00311530	du 01/01/2023 au 31/12/2023	Bayonne (64)	OCEF		<b>MON COMPTE FORMATION</b>	FPC
00393640	du 26/02/2024 au 17/05/2024	Bayonne (64)	OCEF		<b>MON COMPTE FORMATION</b>	FPC
00471579	du 30/09/2024 au 06/12/2024	Bayonne (64)	OCEF		<b>MON COMPTE FORMATION</b>	FPC
00532297	du 01/01/2025 au 31/12/2025	Bayonne (64)	OCEF		<b>MON COMPTE FORMATION</b>	FPC